



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1778



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSOUDUN,
TENUE LE 1^{er} OCTOBRE 2025 À 19H30

Sont présents(es) : Monsieur Fernand Brousseau Monsieur Jean-Francois Messier
Monsieur Marco Julien

Sont absents(es) : Monsieur René Bergeron Monsieur Bertrand Legrand
Monsieur Gaston L'Heureux

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Mélanie Boilard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité.

Deux (2) personnes sont présentes dans la salle lors du début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025
4. Présentation et adoption des comptes à payer

Affaires courantes

5. Modification - Calendrier des séances du conseil municipal
6. Rémunération du personnel électoral
7. Renouvellement de l'adhésion Vision Pro-Parents

Affaires financières

8. Dépôt des états comparatifs
9. Autorisation de paiement / PG Solutions

Urbanisme

10. Promesse de vente et d'achat / Terrain #30
11. Demande de permis / 380 rue des Trembles
12. Demande de permis / 326 rue Principale
13. Demande de permis / 4 rue Brousseau
14. Demande de permis / 15 rue Brousseau
15. Demande de permis / 19 rue Brousseau
16. Abrogation de la résolution # 2025-09-171 - Demande de permis / 13 rue Brousseau

Règlements

Travaux publics

17. Recommandation de paiement - Arpo Groupe Conseil

Sécurité publique

18. Autorisation de négociation en vue d'une entente intermunicipale pour les services incendie

Loisirs, culture et famille

Divers

19. Demande de commandite - Carrefour Emploi Lotbinière

Période de questions

Levée de l'assemblée

20. Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1779

Initiales du maire

AS
MB

Initiales du gref.-trés.

1. Mot de bienvenue

2025-10-180 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

2025-10-181 3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Il est proposé par Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

2025-10-182 4. Présentation et adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes à payer du mois de septembre 2025 pour un total de 42 047,46 \$;

ATTENDU QUE la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**APPROUVER** la liste des comptes à payer présentée.

Affaires courantes

2025-10-183 5. Modification - Calendrier des séances du conseil municipal

ATTENDU la tenue des élections municipales générales le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE la séance du conseil prévue le 5 novembre 2025 doit être déplacée en raison du délai de 4 jours suivant un scrutin pour demander un dépouillement judiciaire;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la date de la séance du conseil de novembre pour le mardi 11 novembre 2025

2025-10-184 6. Rémunération du personnel électoral

ATTENDU la tenue des élections générales municipales qui se tiendront le 2 novembre prochain;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'embauche du personnel nécessaire pour la tenue de ces élections;

ATTENDU QUE le salaire du personnel est prévu dans le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1780



POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rémunérer le personnel électoral selon les taux prévus au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*.

2025-10-185 7. Renouvellement de l'adhésion Vision Pro-Parents

ATTENDU QUE la MRC et l'ensemble des municipalités de son territoire ont adopté par résolution la volonté de reconnaître l'importance d'une vision Pro-Parents;

ATTENDU QUE cette vision s'est retrouvée dans la politique Famille adoptée en 2004;

ATTENDU QUE depuis, ladite politique a fait l'objet de mises à jour, et que la vision n'a pas suivi;

ATTENDU QU' il est important de rappeler aux nouveaux élus(es) que cette vision est toujours d'actualité;

ATTENDU QUE les parents souhaitent de plus en plus être impliqués dans le cheminement de leurs enfants;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De réitérer notre adhésion à une Vision Pro-Parent et de reconnaître des grands-parents;
- De réaffirmer ainsi notre volonté d'agir de façon positive et constructive avec ces derniers;
- De reconnaître que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant;
- De prendre pour acquis que les parents sont les personnes qui ont la meilleure connaissance de leur enfant;
- D'agir en partenaire pour accompagner les parents dans leur mission.

Affaires financières

8. Dépôt des états comparatifs

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le Conseil municipal prend acte du dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, madame Élizabeth Charest, de l'état comparatif des revenus et dépenses 2024 et 2025 en date du 30 septembre 2025 et de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier de 2025 avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

2025-10-186 9. Autorisation de paiement / PG Solutions

ATTENDU QUE la Municipalité a comme projet le changement de sa suite logicielle pour la gestion municipale;

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1781



ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme PG Solutions pour l'acquisition de cette suite logicielle, tel qu'il appert à la résolution #2024-12-259;

ATTENDU la réception de la facture #STD63199 datée du 25 septembre 2025, totalisant un montant de 3 500,00 \$, pour les services rendus;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'AUTORISER** le paiement à PG Solutions pour la facture #STD63199 datée du 25 septembre 2025, totalisant un montant de 3 500,00 \$, pour les services rendus plus amplement détaillés à la résolution #2025-12-259, et de financer la dépense à même le budget de fonctionnement 2025.

Urbanisme

2025-10-187 10. Promesse de vente et d'achat / Terrain #30

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat de la compagnie 9403-2539 Québec inc. pour l'acquisition du terrain 30 dans le parc industriel;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait connaître les modalités de vente au directeur général pour la signature de la promesse de vente et d'achat;

ATTENDU QU' une promesse de vente et d'achat comportant les modalités entendues sera préparée et signée par la directrice générale, Madame Élizabeth Charest, représentant la Municipalité et par la représentante désignée de l'entreprise;

ATTENDU QUE cette promesse de vente et d'achat sera présentée aux membres du conseil pour assurer la validité de son contenu selon les modalités de vente entendues;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- **D'AUTORISER** la maire, Mme Annie Thériault, et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Élizabeth Charest, à signer pour et au nom de la Municipalité, un acte notarié de terrain dans le parc industriel, connu et signé comme étant une partie du lot 6 683 983, identifié comme le terrain #30 d'une superficie totale approximative de 7 604 mètres carrés, avec la compagnie 9403-2539 Québec inc, représenté par M. Sylvain Raymond;

- Que le certificat de la secrétaire-trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

2025-10-188 11. Demande de permis / 380 rue des Trembles

ATTENDU QUE les propriétaires du 380 rue des Trembles ont déposé une demande pour la construction d'un garage commercial;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1782



ATTENDU QUE le projet a été présente aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'un garage commerciale au 380 rue des Trembles tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-10-189 12. Demande de permis / 326 rue Principale

ATTENDU QUE les propriétaires du 326 rue Principale ont déposé une demande pour la construction d'un garage détaché;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présente aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'un garage détaché au 326 rue Principale tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-10-190 13. Demande de permis / 4 rue Brousseau

ATTENDU QUE les propriétaires du 4 rue Brousseau ont déposé une demande pour la construction d'une maison unifamiliale;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présente aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'une maison unifamiliale au 4 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-10-191 14. Demande de permis / 15 rue Brousseau

ATTENDU QUE les propriétaires du 15 rue Brousseau ont déposé une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présente aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS:

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1783



Il est proposé par Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'une résidence unifamiliale au 15 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-10-192 15. Demande de permis / 19 rue Brousseau

ATTENDU QUE les propriétaires du 19 rue Brousseau ont déposé une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du Règlement PIIA;

ATTENDU QUE le projet a été présente aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ACCEPTER** la construction d'une résidence unifamiliale au 19 rue Brousseau tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.

2025-10-193 16. Abrogation de la résolution # 2025-09-171 - Demande de permis / 13 rue Brousseau

ATTENDU la résolution # 2025-09-171 autorisant l'implantation d'une résidence au 13 rue Brousseau;

ATTENDU QUE le projet a été modifié par les propriétaires depuis la séance du conseil du 2 septembre 2025 et que ces dernières modifications n'ont pas été approuvées par le CCU, ni par le conseil municipal;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**ABROGER** la résolution # 2025-09-171.

Règlements

Travaux publics

2025-10-194 17. Recommandation de paiement - Arpo Groupe Conseil

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Dilicontracto inc. pour la construction du prolongement de la rue des Trembles dans le Parc industriel;

ATTENDU QUE la firme Arpo Groupe Conseil a été mandaté pour faire la surveillance de chantier durant les travaux de construction;

ATTENDU la réception du décompte progressif #2 recommandant le paiement d'un montant de 95 617.48 \$ à l'entreprise Dilicontracto inc..

POUR CES MOTIFS:



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN



1784

Il est proposé par Marco Julien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'AUTORISER le paiement #2 de 95 617.48 \$ à l'entreprise Dilicontracto inc. pour la construction du prolongement de la rue des Trembles.

Sécurité publique

2025-10-195 18. Autorisation de négociation en vue d'une entente intermunicipale pour les services incendie

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun souhaite améliorer l'efficacité et la qualité des services de prévention et de protection contre l'incendie offerts à sa population;

ATTENDU QUE la coopération intermunicipale permet de partager les ressources humaines, matérielles et financières, et d'optimiser les services;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mandater sa directrice générale pour entreprendre des discussions exploratoires avec les municipalités voisines en vue de conclure une telle entente;

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Marco Julien et résolu par les conseillers présents:

- Que le conseil municipal autorise la directrice générale à entreprendre des négociations avec les municipalités voisines en vue de conclure une entente intermunicipale relative aux services incendie.
- Que la directrice générale soit autorisé à représenter la municipalité dans les discussions préliminaires et à soumettre au conseil toute proposition d'entente pour approbation.
- Que cette résolution entre en vigueur dès son adoption.

Loisirs, culture et famille

Divers

2025-10-196 19. Demande de commandite - Carrefour Emploi Lotbinière

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Carrefour Emploi Lotbinière afin de contribuer à un nouveau projet consistant à défrayer les coûts pour l'obtention de permis de conduire pour les jeunes en situation de vulnérabilité sociale en échange d'heures de bénévolat;

ATTENDU QUE le budget pour les dons est limité et que la municipalité priorise les demandes qui viendront en aide aux citoyens d'Issoudun.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Fernand Brousseau et résolu par les conseillers présents de REFUSER la demande d'aide financière du Carrefour Emploi Lotbinière.



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1785



Période de questions

Levée de l'assemblée

2025-10-197 20. Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h20.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mélanie Boilard, directrice générale et greffière - trésorière par intérim, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Madame Mélanie Boilard
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

